

**CNOUS**

Schéma pluriannuel d'accessibilité  
2024 – 2026

## Table des matières

1. INTRODUCTION	3
1.1. Politique d'accessibilité	3
1.2. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	3
Référente Accessibilité numérique	3
1.3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
1.3.1. Action de formation et de sensibilisation	3
1.3.2. Recours à des compétences externes	4
1.3.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	4
1.3.4. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	4
1.3.5. Recrutement	4
1.3.6. Traitement des retours utilisateurs	4
1.4. Processus de contrôle et de validation	5
1.5. Périmètre technique et fonctionnel	5
1.6. Agenda planifié des interventions	5
2. Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel	6
3. Annexe 2 : Attribution des labels e-accessible	7

# 1. INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

## 1.1. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes au CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires).

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

Par ailleurs, depuis 2019 le CNOUS s'est engagé via une lettre d'engagement de sa direction à mettre en œuvre l'accessibilité numérique au cœur de ses processus de création de services en ligne. Cette lettre d'engagement a été réalisée dans le cadre de la candidature du CNOUS au label e-accessible (cf. annexe 2) de la DINUM de deux de ses services :

- La CVEC
- Mes Rendez-vous

## 1.2. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique.

### Référente Accessibilité numérique

Dans cet objectif, Christine Perrot a été nommé référent accessibilité numérique au sein du CNOUS. Sa mission est d'être l'initiateur et le garant des actions sur l'accessibilité : la sensibilisation des équipes, le contrôle des sites aux exigences d'accessibilité ; la prise en charge des demandes des utilisateurs etc.

## 1.3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le CNOUS va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

### 1.3.1. Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Des actions de formations ont déjà été initiées en 2021 pour les développeurs web présent au sein des équipes du CNOUS. De futures actions de formations vont être engagées sur le premier plan d'action 2024 pour les chefs de projets.

La référente accessibilité numérique du CNOUS quant à elle souhaite continuer à s'appuyer sur des ressources externes.

### 1.3.2. Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner le CNOUS dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites web et applications concernées.

### 1.3.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

#### *Tests utilisateur*

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Le CNOUS s'est déjà rapproché de la DINUM afin de bénéficier de tests utilisateurs que la DINUM peut mettre à disposition avec des utilisateurs en situation de handicaps.

### 1.3.4. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures sont en cours d'adaptation pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

### 1.3.5. Recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

### 1.3.6. Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact est mis en place, permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, le formulaire d'assistance via le support utilisateur du portail <https://MesServices.etudiant.gouv.fr> est disponible.

Par ailleurs, le CNOUS ne disposant pas d'un portail d'information dédié (le site principal auquel il est rattaché est celui de son entité de tutelle <https://etudiant.gouv.fr/>), le CNOUS a créé un site internet pour diffuser le schéma pluriannuel et les plans annuels.

#### 1.4. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

#### 1.5. Périmètre technique et fonctionnel

##### 1.5.1. Recensement

Cf. infra : « Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel »

##### 1.5.2. Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

La qualification tient également compte des démarches présentes dans l'observatoire du numérique de la DINUM comme faisant partie des 250 démarches de l'état les plus consultées.

#### 1.6. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2024 à 2026.

##### 1.6.1. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de [Nom de l'entité].

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2022	<a href="https://accessibilite.nuonet.fr/RGAAPlan2022.pdf">https://accessibilite.nuonet.fr/RGAAPlan2022.pdf</a>	
Plan annuel 2023	À venir	À venir
Plan annuel 2024	<a href="https://accessibilite.nuonet.fr/RGAAPlan2024.pdf">https://accessibilite.nuonet.fr/RGAAPlan2024.pdf</a>	

## 2. ANNEXE 1 : PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de quatre catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile);
- Les sites extranet (sites ou version mobile);
- Les sites intranet (sites ou version mobile);
- Les applications (sites ou version mobile).

Site	Type	URL	% de conformité taux moyen	Commentaire
Mes services étudiants (MSE)	Internet	<a href="https://MesServices.etudiant.gouv.fr">https://MesServices.etudiant.gouv.fr</a>	41%	Portail de connexion partagé par tous les services du CNOUS
MesRdv (portail étudiant)	Internet	<a href="https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr">https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr</a>	100%	
Trouver un logement	Internet	<a href="https://trouverunlogement.lescrous.fr/">https://trouverunlogement.lescrous.fr/</a>	95%	Top 250 DINUM
CVEC	Internet	<a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr">https://cvec.etudiant.gouv.fr</a>	96%	Déclaration d'accessibilité publié, mais périmée (top 250 DINUM) Audit fait en juin 2023
AMP	Internet	<a href="https://amp.etudiant.gouv.fr/">https://amp.etudiant.gouv.fr/</a>	87%	
DAE	Internet	<a href="https://dae.lescrous.fr">https://dae.lescrous.fr</a>	95%	
Bedandcrous	Internet	<a href="https://www.bedandcrous.com/">https://www.bedandcrous.com/</a>	88%	
citéU	Internet	<a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/citeU-VER">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/citeU-VER</a>		Audit à faire en 2024

Concours cultures	Internet			Site internet ou les étudiants déposent des candidatures à des concours. A venir
Sites internet des COURS	Internet	<a href="https://Lescrous.fr">https://Lescrous.fr</a>	95%	26 sites instance régionale de l'usine à site en cours de développement.
Jobaviz	Internet	<a href="https://jobaviz.fr">https://jobaviz.fr</a>		A venir
lokaviz	Internet	<a href="https://lokaviz.fr">https://lokaviz.fr</a>		A venir
Izly	Internet	<a href="https://izly.fr/">https://izly.fr/</a>	67%	En cours, audit au 25/03/224
Mon-espace.izly.fr	Internet	<a href="https://mon-espace.izly.fr">https://mon-espace.izly.fr</a>	68%	En cours, audit au 01/04/2024
Izly (app mobile)	Application mobile	<a href="https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.smoney.android.izly.REC">https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.smoney.android.izly.REC</a>	74%	En cours, audit au 18/03/2024
Izly (app mobile iOS)	Application mobile	<a href="https://apps.apple.com/fr/app/izly/id956519643">https://apps.apple.com/fr/app/izly/id956519643</a>	74%	En cours, audit au 18/03/2024
ebail	Internet	<a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/page/ebail">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/page/ebail</a>	47%	A venir
Enquête	Internet	<a href="https://enquete.lescrous.fr">https://enquete.lescrous.fr</a>		A venir
Intranet	Intranet	<a href="https://ionet.cnous.fr">https://ionet.cnous.fr</a>		Intranet mis en ligne avant le 23/09/2019 (donc les contenus sont exemptés de l'obligation légale tant qu'une mise à jour substantielle n'est pas effectuée)
Application RH	Internet	N/A		Refondue dans 4 ans (et remplacée par le SIRH Renoir)

### 3. Annexe 2 : Attribution des labels e-accessible



Le label



est décerné à

**Ministère de l'enseignement supérieur**

pour ses travaux d'accessibilité réalisés sur

**mesrdv.etudiant.gouv.fr**

Nadi Bou Hanna

Directeur interministériel du numérique

Paris, le 22 juillet 2019





Le label



est décerné au

**Ministère de l'enseignement supérieur**

pour ses travaux d'accessibilité réalisés sur

**[cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)**

Nadi Bou Hanna

Directeur interministériel du numérique

Paris, le 22 juillet 2019